

Formation et emploi à Mayotte : AKTO vient à la rencontre des partenaires sociaux du Conseil d'Orientation Paritaire pour échanger sur les enjeux territoriaux de l'île

Mamoudzou, le 07 novembre 2024. **La délégation d'AKTO, composée de Laurent Barthélemy, président et Thierry Boukarabila, membre du Bureau représentant du vice-président Jean Hédou, accompagnés par Valérie Sort, directrice générale d'AKTO, vient à la rencontre des partenaires sociaux régionaux du Conseil d'Orientation Paritaire (COP), ce jeudi 7 novembre. À cette occasion, M. Salimini Ben Tsigoy (président, CFDT) et Mme Carla Baltus (vice-présidente, MEDEF) mèneront les échanges et débats sur les principaux enjeux du territoire mahorais en matière d'emploi et de formation.**

Le COP de Mayotte, qui rassemble les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs adhérentes et présentes sur le territoire, a été mis en place en 2021 afin d'identifier les besoins spécifiques de formation, de qualification et d'emploi des entreprises et des salariés de l'île. Il vise à partager le bilan des actions réalisées par l'équipe de conseil, de gestion et d'experts de 9 personnes sur le territoire. L'occasion aussi de dresser les pistes d'actions et de partenariat à même de répondre aux enjeux démographiques et d'emploi des jeunes, ainsi qu'aux problématiques de recrutement des entreprises sur des métiers clés (métiers de la santé, du bâtiment et travaux public, de la sécurité privée, de l'hôtellerie, de la restauration notamment) pour le développement du territoire. Sont également abordées les initiatives territoriales menées sur la maîtrise des compétences de base permettant d'améliorer l'accès à la formation et à la qualification.

Afin de renforcer son impact, la délégation paritaire saisit également l'opportunité de ce déplacement pour échanger avec le Régiment du service militaire adapté (RSMA) et le Préfet de Mayotte.

Une offre de formation très restreinte et un taux de chômage élevé dans un contexte sensible

Près des deux tiers de la population mahoraise possède un faible niveau de qualification, dû notamment à un système éducatif confronté à de grandes difficultés. En effet, la forte progression des effectifs scolaires combinée au manque d'infrastructures et, l'environnement socioculturel expliquent en grande partie la sortie des milliers de jeunes du système scolaire vers le marché du travail sans qualification et sans maîtrise des savoirs de base. L'insuffisance d'offre de formation dans certains domaines sur le territoire explique en partie un taux de chômage très élevé, qui culminait à 37 % en 2023, bien plus élevé que la moyenne nationale, à 7,5 %.

En parallèle, les violences croissantes dans le département mahorais sont un autre facteur qui freine la formation et le maintien dans l'emploi des actifs sur l'île, alors que la circulation se fait de plus en plus difficile à Mayotte.

Dans ce contexte, les entreprises mahoraises sont confrontées à des tensions fortes ou très fortes d'emplois, sur les métiers clés :

- Les métiers de la santé, du social et du médico-social (infirmière, médecin, assistant de vie aux familles, éducateur spécialisé...)
- Agent de Prévention Sécurité (APS), Agent de Sécurité cynophile (ASC)
- Femme de chambre, Cuisinier, Commis de cuisine, Serveur en salle, Réceptionnistes, Agent polyvalent de maintenance
- Agent d'hygiène et de Propreté
- Assistante formation, formateur d'adulte
- Maçon, coffreur, bancheur, maçon VRD; chef d'équipe, Industrie - canalisateur, soudeur; Logistique - préparateur de commandes; Grande distribution - employé commercial

Nécessité de renforcer le tutorat et la transmission des savoirs en entreprise, ainsi que l'accès aux compétences de base

A Mayotte la non-maîtrise des compétences de base (lire, écrire, compter, savoir utiliser les outils numériques, etc.), est un véritable frein pour accéder à la formation, trouver ou rester dans l'emploi. Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), près de 50 % jeunes mahorais âgés de 16 à 18 ans et environ 65 % des salariés en entreprise font face à des difficultés dans la maîtrise des savoir-faire de base.

Par ailleurs, les entreprises du territoire sont en majorité des TPE qui ont donc particulièrement besoin qu'AKTO leur apporte un conseil et un soutien régulier : clarification des besoins en emploi et en formation, identification des organismes de formation, gestion des dossiers, organisation de la mobilité des salariés, des demandeurs d'emploi, des formateurs...

Afin de répondre à ces enjeux, AKTO met en place une série d'actions spécifiques adaptées aux besoins propres des entreprises et des actifs de Mayotte

Afin de répondre à ces problématiques, AKTO a décidé de s'associer avec de nombreux partenaires sur des axes essentiels :

- **La promotion des métiers** en s'appuyant sur des partenaires tels que LADOM, Transitions PRO et l'APEC. Ce soutien aux métiers en tension se fait principalement à travers **la valorisation de l'alternance**, un véritable levier de montée en compétences et de formation. AKTO a par exemple été partenaire de la course des pneus 2024 à Mayotte, une course populaire prisée par les jeunes. Ce partenariat a permis de faire la promotion de l'alternance et des métiers auprès de 200 jeunes.
- **Renforcer les actions qui concourent à l'insertion professionnelle des jeunes, des publics défavorisés et des personnes en situation de handicap**, avec notamment des partenariats avec l'Agefiph et la Mission Locale. AKTO a notamment participé à l'accompagnement social de 125 jeunes alternants en difficulté en 2023, afin de prévenir d'éventuelles ruptures de parcours.

- **L'accès aux compétences de base** pour les personnes qui font face à des difficultés dans la maîtrise de ces compétences, grâce à son partenariat avec l'ANLCI. En 2023, AKTO a organisé et participé 20 ateliers de travail sur le renforcement des compétences de base à Mayotte, dont 8 ateliers intra-entreprises à destination des salariés d'entreprises des secteurs du transport et du BTP.

Le 23 mai 2024, AKTO a signé un accord-cadre national avec le Service militaire adapté pour donner des atouts aux jeunes dans les territoires ultramarins. L'objectif est de leur permettre une inclusion durable dans l'emploi et la réalisation de leur projet de vie. Ce partenariat est appelé à être décliné dans chaque territoire.

A l'appui de son organisation territoriale, AKTO a pu démultiplier l'impact de son action à Mayotte en 2023-2024

Pour mieux répondre aux enjeux propres à Mayotte en termes de formation et d'accès à l'emploi, AKTO s'est appuyé sur sa coordination avec l'écosystème territorial et son organisation, en dédiant **9 collaborateurs à des axes prioritaires d'intervention autour de trois pôles d'activité** :

- Un pôle Relations entreprises
- Un pôle Alternance et expertises projets
- Un pôle Gestion administrative

En 2023, l'action d'AKTO a porté ses fruits auprès de ses bénéficiaires. Elle a permis :

- **La formation de plus de 1 300 salariés stagiaires,**
- **Le financement de 806 contrats d'alternance** au sein des entreprises locales, dont 710 contrats d'apprentissage
- **L'accompagnement et le conseil à travers le diagnostic Flash** de 169 entreprises et la mise en place **de la prestation conseil RH** auprès de 12 entreprises.
- **La formation de 360 demandeurs d'emplois** dans le cadre de la POEC,

Tout au long de 2024, AKTO a continué à déployer des moyens permettant **au 30 septembre** :

- 373 contrats d'apprentissage
- 408 dossiers de formation dans le cadre du PDC
- 138 diagnostics Flash et 12 PCRH
- 460 rdv avec des entreprises ressortissantes différentes
- 168 demandeurs d'emploi formés dans le cadre de la POEC

Un plan d'actions ambitieux en 2024-2025 pour aller plus loin dans la réponse aux priorités des territoires

Afin de renforcer chaque année son action dans les territoires d'outre-mer et de garantir un accès équitable à la formation et à un emploi durable sur tout le territoire, le Conseil d'administration d'AKTO porte un plan d'actions ambitieux. Déployé en 2024, celui-ci est adapté aux besoins de chaque territoire, dont Mayotte. Il porte sur trois axes :

1. Répondre aux besoins de recrutement par le développement de l'alternance et la formation des demandeurs d'emploi ;
2. Soutenir les entreprises et les salariés face aux transformations
3. Faciliter l'accès à l'emploi des publics prioritaires

“Partout où il est présent, AKTO est au service de ses branches ressortissantes et s'appuie sur leurs recommandations. Ce déplacement à Mayotte permet de faire le bilan de notre action et de notre impact auprès des entreprises et des actifs du territoire, mais aussi et surtout d'échanger avec les partenaires sociaux pour que notre action s'inscrive dans leurs priorités. Nous sommes très heureux de participer au Conseil d'Orientation Paritaire de Mayotte et de faire vivre le dialogue social.” déclare Laurent Barthélemy, président d'AKTO.

“L'engagement d'AKTO en faveur des salariés et des actifs des territoires ultramarins date de plus de 20 ans, historiquement porté par les ex OPCA dont il est issu. Le Conseil d'administration d'AKTO est fier de poursuivre cet engagement. Il est de notre devoir d'OPCO d'assurer à tous les salariés et les demandeurs d'emploi - où qu'ils soient, un accès équitable à la formation et à l'emploi.” conclut Thierry Boukarabila, qui représente Jean Hédou, vice-président d'AKTO.

Contacts presse :

pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences de 21 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 350 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2023, 135 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 534 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 21 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon, et dans ce cadre il est l'unique interlocuteur des entreprises présents sur le territoire agréé par l'Etat pour gérer les fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage.